



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 8 – A -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE GESTION DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 18 décembre 2018 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 8 novembre 2019, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2019 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 18 décembre 2018.

VU la délibération du 21 février 2014 approuvant l'adhésion de la Commune de Clermont-Ferrand à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

LE MAIRE A DECIDE LE 4 DECEMBRE 2019

Article 1 : Afin de couvrir une partie du besoin de financement de son programme d'investissement, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de l'Agence France Locale un crédit d'un montant de 2 000 000 d'euros (deux millions d'euros) sur une durée de 20 années pour son budget Principal.

Caractéristiques générales :

- budget concerné : budget principal ;
- prêteur : Agence France Locale ;
- type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux fixe ;
- montant du crédit: 2 000 000 d'euros (deux millions d'euros) ;
- durée du crédit : 20 ans et 6 mois;
- commission d'engagement : aucune ;
- score Gissler : 1A ;

Caractéristiques de la phase de mobilisation :

- durée de : 6 mois ;
- taux d'intérêt annuel: Eonia + marge de 0.20 % ;
- commission de non utilisation: aucune ;
- base de calcul des intérêts: Exact/360 ;
- périodicité de paiement des intérêts : mensuelle ;

Caractéristiques de la phase de consolidation :

- nombre d'échéances : 80 ;
- taux d'intérêt : taux fixe de 0,80 % ;
- base de calcul des intérêts : exact/360 ;

- périodicité : trimestrielle ;
- profil d'amortissement : trimestriel linéaire ;
- indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle (selon conditions générales).

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **12 OCT. 2020**
Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe aux Finances,



Marion CANALÈS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 8 – B -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE GESTION DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 18 décembre 2018 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 8 novembre 2019, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2019 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 18 décembre 2018.

VU la délibération du 21 février 2014 approuvant l'adhésion de la Commune de Clermont-Ferrand à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

LE MAIRE A DECIDE LE 4 DECEMBRE 2019

Article 1 : Afin de couvrir une partie du besoin de financement de son programme d'investissement, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de l'Agence France Locale un crédit d'un montant de 3 000 000 d'euros (trois millions d'euros) sur une durée de 20 années pour son budget Principal.

Caractéristiques générales :

- budget concerné : budget principal ;
- prêteur : Agence France Locale ;
- type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux fixe ;
- montant du crédit : 3 000 000 d'euros (trois millions d'euros) ;
- durée du crédit : 20 ans et 6 mois ;
- commission d'engagement : aucune ;
- score Gissler : 1A ;

Caractéristiques de la phase de mobilisation :

- durée de : 6 mois ;
- taux d'intérêt annuel: Eonia + marge de 0.20 % ;
- commission de non utilisation: aucune ;
- base de calcul des intérêts: Exact/360 ;
- périodicité de paiement des intérêts : mensuelle ;

Caractéristiques de la phase de consolidation :

- nombre d'échéances : 80 ;
- taux d'intérêt : taux fixe de 0,80 % ;
- base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- périodicité : trimestrielle ;
- profil d'amortissement : trimestriel linéaire ;
- indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle (selon conditions générales).

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **12 OCT. 2020**
Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe aux Finances,



Marion CANALÈS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 8 – C -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE GESTION DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 18 décembre 2018 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 8 novembre 2019, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2019 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 18 décembre 2018.

VU la délibération du 21 février 2014 approuvant l'adhésion de la Commune de Clermont-Ferrand à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

LE MAIRE A DECIDE LE 4 DECEMBRE 2019

Article 1: Afin de couvrir une partie du besoin de financement de son programme d'investissement, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de l'Agence France Locale un crédit d'un montant de 4 000 000 d'euros (quatre millions d'euros) sur une durée de 20 années pour son budget Principal.

Caractéristiques générales :

- budget concerné : budget principal ;
- prêteur : Agence France Locale ;
- type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux fixe ;
- montant du crédit: 4 000 000 d'euros (quatre millions d'euros) ;
- durée du crédit : 20 ans et 6 mois;
- commission d'engagement : aucune ;
- score Gissler : 1A ;

Caractéristiques de la phase de mobilisation :

- durée de : 6 mois ;
- taux d'intérêt annuel: Eonia + marge de 0.20 % ;
- commission de non utilisation: aucune ;
- base de calcul des intérêts: Exact/360 ;
- périodicité de paiement des intérêts : mensuelle ;

Caractéristiques de la phase de consolidation :

- nombre d'échéances : 80 ;
- taux d'intérêt : taux fixe de 0,80 % ;
- base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- périodicité : trimestrielle ;
- profil d'amortissement : trimestriel linéaire ;

- indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle (selon conditions générales).

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 OCT 2020
Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe aux Finances,



Marion CANALÈS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 8 – D -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE GESTION DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 18 décembre 2018 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 8 novembre 2019, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2019 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 18 décembre 2018.

VU la délibération du 21 février 2014 approuvant l'adhésion de la Commune de Clermont-Ferrand à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

LE MAIRE A DECIDE LE 4 DECEMBRE 2019

Article 1 : Afin de couvrir une partie du besoin de financement de son programme d'investissement, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de l'Agence France Locale un crédit d'un montant de 5 000 000 d'euros (cinq millions d'euros) sur une durée de 20 années pour son budget Principal.

Article 2 : Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- Prêteur : l'Agence France Locale ;
- Type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux fixe ;
- Montant du crédit: 5 000 000 d'euros (cinq millions d'euros) ;
- Durée: 20 ans ;
- Déblocage des fonds : 20 décembre 2019 ;
- Nombre d'échéances : 80 ;
- Date de 1^{ère} échéance : 20 mars 2020 ;
- Date d'échéance finale : 20 décembre 2039 ;
- Taux d'intérêt : taux fixe de 0,73 % ;
- Base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- Échéances : trimestrielles ;
- Profil d'amortissement : trimestriel linéaire;
- Score Gissler : 1A ;
- Commission de gestion : Aucune
- Commission d'engagement : Aucune
- Indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle (selon conditions générales)

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **12 OCT 2020**
Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe aux Finances,



Marion CANALÈS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 8 – E -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE GESTION DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 18 décembre 2018 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 8 novembre 2019, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2019 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 18 décembre 2018.

LE MAIRE A DECIDE LE 4 DECEMBRE 2019

Article 1 : Afin de couvrir une partie du besoin de financement de son programme d'investissement, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès du Crédit Coopératif un crédit d'un montant de 4 000 000 d'euros (quatre millions d'euros) sur une durée de 20 années pour son budget Principal.

Caractéristiques générales :

- budget concerné : budget principal ;
- prêteur : Crédit Coopératif ;
- type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux variable ;
- montant du crédit : 4 000 000 d'euros (quatre millions d'euros) ;
- durée du crédit : 20 ans et 9 mois ;
- commission d'engagement : 3 000 € ;
- score Gissler : 1A ;

Caractéristiques de la phase de mobilisation :

- durée: 9 mois ;
- taux d'intérêt annuel: Euribor 3 mois flooré à 0 + marge de 0.35 % ;
- commission de non utilisation: aucune ;
- base de calcul des intérêts: 30/360 ;
- périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle ;

Caractéristiques de la phase de consolidation :

- nombre d'échéances : 80 ;
- taux d'intérêt : taux variable de Euribor 3 mois flooré à 0 + marge de 0.35 % ;
- base de calcul des intérêts : 30/360 ;
- périodicité : trimestrielle ;
- profil d'amortissement : progressif ;
- échéances constantes
- indemnité de remboursement anticipé : aucune.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **12 OCT 2020**
Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe aux Finances,



Marion CANALÈS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidentant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 8 – F -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE GESTION DE DETTE

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 18 décembre 2019 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 18 décembre 2019, portant budget primitif de la Ville de Clermont-Ferrand pour 2020.

LE MAIRE A DECIDE LE 10 FEVRIER 2020

Article 1 : La ville de Clermont-Ferrand, dans le cadre d'une gestion active de la dette, a sollicité la Banque Populaire afin d'envisager une révision de la marge appliquée à un contrat dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Contrat n° 01717087 :**
 - Capital initial : 1 300 000 € mobilisé en 2005, durée initiale de 240 mois ;
 - Capital restant dû au 10.01.2020 : 417 869,92 € ;
 - Durée résiduelle : 60 mois ;
 - Taux d'intérêt applicable : 3,69 % ;
 - Date de fin du crédit 10/01/2025 ;
 - Périodicité : annuelle ;
 - Budget concerné : Budget Principal.

Article 2 : Nouvelles caractéristiques de ce contrat de prêt

La réduction de la marge bancaire négociée avec la Banque Populaire du contrat n° 01717087 conduit à un taux d'intérêt applicable fixé à :

Taux fixe de 0,79 %

Le gain de cette renégociation est estimé à 22 500 €.

Les conditions de remboursement anticipé restent inchangées, à hauteur de 2% du capital restant dû si la date de remboursement anticipé coïncide avec une date d'échéance ; et à hauteur de 10 % si le remboursement ne coïncide avec une date d'échéance.

Ce réaménagement fait l'objet de frais de renégociation à hauteur de 500,00 €.

Article 3 : La prochaine échéance annuelle de 2021 tiendra compte de ce nouveau taux conformément au tableau d'amortissement joint à l'avenant.

Article 4 : Les dispositions du contrat de prêt de substitution se substituent à celles du contrat de prêt initial sans qu'il y ait toutefois novation des obligations qui en résultent ; les autres clauses et conditions du contrat de prêt non modifiées par le contrat de prêt de substitution demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de celui-ci.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **12 OCT 2020**
Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe aux Finances,



Marion CANALÈS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 8 – G -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE GESTION DE DETTE

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 18 décembre 2019 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 18 décembre 2019, portant budget primitif de la Ville de Clermont-Ferrand pour 2020.

LE MAIRE A DECIDE LE 10 FEVRIER 2020

Article 1 : La ville de Clermont-Ferrand, dans le cadre d'une gestion active de la dette, a sollicité la Banque Populaire afin d'envisager une révision de la marge appliquée à un contrat dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Contrat n° 01534648 :**
 - Capital initial : 2 500 000 € mobilisé en 2009, durée initiale de 240 mois ;
 - Capital restant dû au 29.12.2019 : 1 250 000,00 € ;
 - Durée résiduelle : 120 mois;
 - Taux d'intérêt applicable : 3,97 % ;
 - Date de fin du crédit 29/12/2029 ;
 - Périodicité : annuelle ;
 - Budget concerné : Budget Principal.

Article 2 : Nouvelles caractéristiques de ce contrat de prêt

La réduction de la marge bancaire négociée avec la Banque Populaire du contrat n° 01534648 conduit à un taux d'intérêt applicable fixé à :

Taux fixe de 1,09 %

Le gain de cette renégociation est estimé à 148 800 €.

Les conditions de remboursement anticipé restent inchangées, à hauteur de 4 % du capital restant dû si la date de remboursement anticipé coïncide avec une date d'échéance ; et à hauteur de 6 % si le remboursement ne coïncide avec une date d'échéance.

Ce réaménagement fait l'objet de frais de renégociation à hauteur de 500,00 €.

Article 3 : La prochaine échéance annuelle de 2020 tiendra compte de ce nouveau taux conformément au tableau d'amortissement joint à l'avenant.

Article 4 : Les dispositions du contrat de prêt de substitution se substituent à celles du contrat de prêt initial sans qu'il y ait toutefois novation des obligations qui en résultent ; les autres clauses et conditions du contrat de prêt non modifiées par le contrat de prêt de substitution demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de celui-ci.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **12 OCT 2020**
Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjoint aux Finances,


Marion CANALÈS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 8 – H -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE GESTION DE DETTE

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 18 décembre 2019 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 18 décembre 2019, portant budget primitif de la Ville de Clermont-Ferrand pour 2020.

LE MAIRE A DECIDE LE 10 FEVRIER 2020

Article 1 : La ville de Clermont-Ferrand, dans le cadre d'une gestion active de la dette, a sollicité la Caisse d'Epargne afin d'envisager une révision de la marge appliquée à un contrat dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Contrat n° 1363060 :**
 - Capital initial : 8 643 780 € réalisé en 2014 ;
 - Capital restant dû au 25.03.2020 : 6 050 646,00 € après paiement de l'échéance ;
 - Durée résiduelle : 14 ans et 2 mois;
 - Taux d'intérêt applicable : Euribor 6M non flooré + 2,35 % ;
 - Budget concerné : Budget Principal.

Article 2 : Nouvelles caractéristiques de ce contrat de prêt

La réduction de la marge bancaire négociée avec la Caisse d'Epargne du contrat n° 1363060 conduit à un taux d'intérêt applicable fixé à :

Taux fixe de 0,84 %

- Point de départ d'amortissement : le 25/03/2020 ;
- Durée d'amortissement : 14 ans ;
- base de calcul des intérêts : 30/360 ;
- périodicité : semestrielle ;
- mode d'amortissement : amortissement constant;

Le gain de cette renégociation est estimé à 711 000 €.

Les conditions de remboursement anticipé restent inchangées, à hauteur de 5 % du capital restant dû.

Ce réaménagement fait l'objet d'une commission de 9 075,97 €.

Article 3 : La date d'effet des réaménagements est fixée à la prochaine échéance semestrielle de 2020.

Article 4 : Les dispositions du contrat de prêt de substitution se substituent à celles du contrat de prêt initial sans qu'il y ait toutefois novation des obligations qui en résultent ; les autres clauses et conditions du contrat de prêt non modifiées par le contrat de prêt de substitution demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de celui-ci.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **1 20 OCT. 2020**
Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe aux Finances,



Marion CANALÈS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 8 – I -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE GESTION DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 18 décembre 2019 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 18 décembre 2019, portant budget primitif de la Ville de Clermont-Ferrand pour 2020.

VU la délibération du 21 février 2014 approuvant l'adhésion de la Commune de Clermont-Ferrand à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

LE MAIRE A DECIDE LE 10 FEVRIER 2020

Article 1 : Afin de refinancer un emprunt à de meilleures conditions de taux, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de l'Agence France Locale un crédit d'un montant de 3 445 000 € (trois millions quatre cent quarante-cinq mille euros) sur une durée de 13 ans et 6 mois pour son budget Principal.

Caractéristiques générales :

- budget concerné : budget principal ;
- prêteur : Agence France Locale ;
- type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux fixe ;
- montant du crédit: de 3 445 000 euros (trois millions quatre cent quarante-cinq mille euros);
- durée du crédit : 13 ans et 6 mois;
- commission d'engagement : aucune ;
- score Gissler : 1A ;

Caractéristiques de la phase de consolidation :

- nombre d'échéances : 54 ;
- taux d'intérêt : taux fixe de 0,475 % ;
- base de calcul des intérêts : 30/360 ;
- périodicité : trimestrielle ;
- profil d'amortissement : trimestriel linéaire ;
- indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle (selon conditions générales).
- Date de mise à disposition des fonds : 25/03/2020 ;
- Date de première échéance : 22/06/2020 ;
- Date d'échéance finale : 20/09/2033 ;

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **1 20 OCT 2020**
Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe aux Finances,



Marion CANALÈS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 8 – J -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE GESTION DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 18 décembre 2019 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 18 décembre 2019, portant budget primitif de la Ville de Clermont-Ferrand pour 2020.

VU la délibération du 21 février 2014 approuvant l'adhésion de la Commune de Clermont-Ferrand à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

LE MAIRE A DECIDE LE 10 FEVRIER 2020

Article 1 : Afin de refinancer un emprunt à de meilleures conditions de taux, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de l'Agence France Locale un crédit d'un montant de 2 010 629 € (deux millions dix mille six cent vingt-neuf euros) sur une durée de 15 ans et 9 mois pour son budget Principal.

Caractéristiques générales :

- budget concerné : budget principal ;
- prêteur : Agence France Locale ;
- type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux fixe ;
- montant du crédit: de 2 010 629 euros (deux millions dix mille six cent vingt-neuf euros);
- durée du crédit : 15 ans et 9 mois;
- commission d'engagement : aucune ;
- score Gissler : 1A ;

Caractéristiques de la phase de consolidation :

- nombre d'échéances : 63 ;
- taux d'intérêt : taux fixe de 0,57 % ;
- base de calcul des intérêts : 30/360 ;
- périodicité : trimestrielle ;
- profil d'amortissement : trimestriel linéaire ;
- indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle (selon conditions générales).
- Date de mise à disposition des fonds : 23/03/2020 ;
- Date de première échéance : 22/06/2020 ;
- Date d'échéance finale : 20/12/2035 ;

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **1 20 OCT 2020**
Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe aux Finances,



Marion CANALÈS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 8 – K -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE GESTION DE DETTE

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 18 décembre 2019 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 18 décembre 2019, portant budget primitif de la Ville de Clermont-Ferrand pour 2020.

VU la délibération du 21 février 2014 approuvant l'adhésion de la Commune de Clermont-Ferrand à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

LE MAIRE A DECIDE LE 10 FEVRIER 2020

Article 1 : Afin de refinancer un emprunt à de meilleures conditions de taux, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de l'Agence France Locale un crédit d'un montant de 3 265 766,70 € (trois millions deux cent soixante-cinq mille sept cent soixante-six euros et soixante-dix centimes) sur une durée de 14 ans pour son budget Principal.

Caractéristiques générales :

- budget concerné : budget principal ;
- prêteur : Agence France Locale ;
- type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux fixe ;
- montant du crédit: de 3 265 766,70 euros (trois millions deux cent soixante-cinq mille sept cent soixante-six euros et soixante-dix centimes);
- durée du crédit : 14 ans;
- commission d'engagement : aucune ;
- score Gissler : 1A ;

Caractéristiques de la phase de consolidation :

- nombre d'échéances : 28 ;
- taux d'intérêt : taux fixe de 0,50 % ;
- base de calcul des intérêts : 30/360 ;
- périodicité : semestrielle ;
- profil d'amortissement : semestriel linéaire ;
- indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle (selon conditions générales).
- Date de mise à disposition des fonds : 23/03/2020 ;
- Date de première échéance : 21/09/2020 ;
- Date d'échéance finale : 20/03/2034 ;

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1^{er} OCT. 2020
Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe aux Finances,



Marion CANALÈS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 8 – L -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE GESTION DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 18 décembre 2019 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 18 décembre 2019, portant budget primitif de la Ville de Clermont-Ferrand pour 2020.

VU la délibération du 21 février 2014 approuvant l'adhésion de la Commune de Clermont-Ferrand à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

LE MAIRE A DECIDE LE 10 FEVRIER 2020

Article 1 : Afin de refinancer un emprunt à de meilleures conditions de taux, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de l'Agence France Locale un crédit d'un montant de 3 412 500 € (trois millions quatre cent douze mille cinq cents euros) sur une durée de 13 ans pour son budget Principal.

Caractéristiques générales :

- budget concerné : budget principal ;
- prêteur : Agence France Locale ;
- type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux fixe ;
- montant du crédit: de 3 412 500 euros (trois millions quatre cent douze mille cinq cents euros);
- durée du crédit : 13 ans;
- commission d'engagement : aucune ;
- score Gissler : 1A ;

Caractéristiques de la phase de consolidation :

- nombre d'échéances : 13 ;
- taux d'intérêt : taux fixe de 0,47 % ;
- base de calcul des intérêts : 30/360 ;
- périodicité : annuelle ;
- profil d'amortissement : annuel linéaire ;
- indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle (selon conditions générales).
- Date de mise à disposition des fonds : 23/04/2020 ;
- Date de première échéance : 22/03/2021 ;
- Date d'échéance finale : 21/03/2033 ;

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1^{er} OCT. 2020
Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe aux Finances,



Marion CANALÈS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 8 – M -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE GESTION DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 18 décembre 2019 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'opérations financières utiles à la gestion de la dette de la Ville ;

VU la délibération du 18 décembre 2019 portant vote du budget primitif 2020 ;

VU la délibération du 14 février 2020 portant décision budgétaire modificative n°1, ouvrant les crédits nécessaires au remboursement et au refinancement d'une partie de la dette bancaire de la Collectivité.

LE MAIRE A DECIDE LE 19 FEVRIER 2020

Article 1 : Dans un souci d'optimisation des frais financiers, la Ville de Clermont-Ferrand décide de procéder au remboursement anticipé d'un emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole dans le cadre de la convention de crédit signée le 05/09/2012.

Article 2 : Les principales caractéristiques du contrat de prêts à rembourser sont les suivantes :

- Prêteur : Crédit Agricole;
- Montant du contrat de prêt : 5 200 000 d'euros ;
- Durée du contrat de prêt : 20 ans ;
- Budget concerné : budget principal ;
- date de mobilisation des fonds : 04/07/2013 ;
- Taux d'intérêt : Euribor 3M + 0,875 % ;
- Base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- Périodicité : trimestrielle ;
- Amortissement : linéaire ;
- Score Gissler : 1A ;
- Conditions de remboursement anticipé : paiement, le cas échéant, d'une indemnité de réemploi, correspondant à EUR 3 mois + 0,875 % moins le Taux En Cours (qui est égal à EUR3m + 0,875 %), soit une indemnité égale à zéro €.

Article 3 : Le remboursement anticipé sera effectué à la date du 04/04/2020, pour un capital restant dû de 3 510 000,00 € après paiement de l'échéance trimestrielle.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **1 OCT 2020**
Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe aux Finances,



Marion CANALÈS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MC', written over a horizontal line.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 8 – N -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE GESTION DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 18 décembre 2019 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'opérations financières utiles à la gestion de la dette de la Ville ;

VU la délibération du 18 décembre 2019 portant vote du budget primitif 2020 ;

VU la délibération du 14 février 2020 portant décision budgétaire modificative n°1, ouvrant les crédits nécessaires au remboursement et au refinancement d'une partie de la dette bancaire de la Collectivité.

LE MAIRE A DECIDE LE 19 FEVRIER 2020

Article 1 : Dans un souci d'optimisation des frais financiers, la Ville de Clermont-Ferrand décide de procéder au remboursement anticipé d'un emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole dans le cadre de la convention de crédit signée le 17/03/2015.

Article 2 : Les principales caractéristiques du contrat de prêts à rembourser sont les suivantes :

- Prêteur : Crédit Agricole ;
- Montant du contrat de prêt : 2 550 500 d'euros ;
- Durée du contrat de prêt : 20 ans ;
- Budget concerné : budget principal ;
- Taux d'intérêt : Euribor 3M + 1,02 % ;
- Base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- Périodicité : trimestrielle ;
- Amortissement : linéaire ;
- Score Gissler : 1A ;
- Conditions de remboursement anticipé : paiement, le cas échéant, d'une indemnité de réemploi, correspondant à EUR 3 mois + 1,02 % moins le Taux En Cours (qui est égal à EUR3m + 1,02 %), soit une indemnité de réemploi égale à zéro €, majorée d'une pénalité forfaitaire égale à deux mois d'intérêts, soit 2 108,94€ (au taux EUR 3 mois + marge, soit un taux de 0,63 %).

Article 3 : Le remboursement anticipé sera effectué à la date du 31/03/2020, pour un capital restant dû de 2 008 518,75 € après paiement de l'échéance trimestrielle, et une indemnité de remboursement anticipé de 2 108,94 €.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

1 2021 2020

Fait à Clermont-Ferrand, le
Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe aux Finances



Marion CANALÈS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 8 – O -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE GESTION DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 18 décembre 2019 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'opérations financières utiles à la gestion de la dette de la Ville ;

VU la délibération du 18 décembre 2019 portant vote du budget primitif 2020 ;

VU la délibération du 14 février 2020 portant décision budgétaire modificative n°1, ouvrant les crédits nécessaires au remboursement et au refinancement d'une partie de la dette bancaire de la Collectivité.

LE MAIRE A DECIDE LE 19 FEVRIER 2020

Article 1 : Dans un souci d'optimisation des frais financiers, la Ville de Clermont-Ferrand décide de procéder au remboursement anticipé de l'emprunt 1763070 auprès de la Caisse d'Epargne.

Article 2 : Les principales caractéristiques du contrat de prêts à rembourser sont les suivantes :

- Prêteur : Caisse d'Epargne;
- Montant du contrat de prêt : 3 776 737 d'euros ;
- Durée du contrat de prêt : 17 ans ;
- Budget concerné : budget principal ;
- date de mobilisation des fonds : 25/03/2017 ;
- Taux d'intérêt : 2 % ;
- Base de calcul des intérêts : 30/360 ;
- Périodicité : semestrielle ;
- Amortissement : constant ;
- Score Gissler : 1A ;
- Conditions de remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant le paiement d'une indemnité de 5% du capital restant dû.

Article 3 : Le remboursement anticipé sera effectué à la date du 25/03/2020, pour un capital restant dû de 3 110 254,00 € après paiement de l'échéance semestrielle, et une indemnité de remboursement anticipé de 155 512,70 €.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **1 OCT 2020**
Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe aux Finances,



Marion CANALÈS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidentant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Dominique ADENOT à Marion CANALES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.

Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).

Rapport N° 8 – P -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE GESTION DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 18 décembre 2019 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'opérations financières utiles à la gestion de la dette de la Ville ;

VU la délibération du 18 décembre 2019 portant vote du budget primitif 2020 ;

VU la délibération du 14 février 2020 portant décision budgétaire modificative n°1, ouvrant les crédits nécessaires au remboursement et au refinancement d'une partie de la dette bancaire de la Collectivité.

LE MAIRE A DECIDE LE 19 FEVRIER 2020

Article 1 : Dans un souci d'optimisation des frais financiers, la Ville de Clermont-Ferrand décide de procéder au remboursement anticipé de l'emprunt 1763072 auprès de la Caisse d'Épargne.

Article 2 : Les principales caractéristiques du contrat de prêts à rembourser sont les suivantes :

- Prêteur : Caisse d'Épargne;
- Montant du contrat de prêt : 4 000 000 d'euros ;
- Durée du contrat de prêt : 16 ans ;
- Budget concerné : budget principal ;
- date de mobilisation des fonds : 25/04/2017 ;
- Taux d'intérêt : 2 % ;
- Base de calcul des intérêts : 30/360 ;
- Périodicité : annuelle ;
- Amortissement : constant ;
- Score Gissler : 1A ;
- Conditions de remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant le paiement d'une indemnité de 5 % du capital restant dû.

Article 3 : Le remboursement anticipé sera effectué à la date du 25/04/2020, pour un capital restant dû de 3 250 000,00 € après paiement de l'échéance annuelle, et une indemnité de remboursement anticipé de 162 500,00 €.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **1 20 OCT 2020**
Pour Le Maire, et par délégation,
L'Adjointe aux Finances



Marion CANALÈS